

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Centre Communal d'Action Sociale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025 A 9 HEURES 30

Affaire N°1 : Validation du procès verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 juillet 2025

Objet : Affaire N°1:

Validation du procès verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 juillet 2025

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES
DELIBERATIONS
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le sept octobre, à neuf heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du CCAS de Saint-Joseph se sont réunis en session ordinaire, dans ses locaux.

ETAIENT PRESENTS

MEMBRES ELUS	Membre issu du Conseil Municipal Monsieur Harry MUSSARD
	Membre issu du Conseil Municipal Madame Rose Andrée MUSSARD
	Membre issu du Conseil Municipal Madame Marie Josée HUET
MEMBRES NOMMES	Représentant des associations Familiales UDAF- Monsieur Charles VIENNE
	Représentant des associations de retraités et de personnes âgées CLUB DE LA PAIX – Monsieur Léonus MOREL
	Représentante des associations de personnes handicapées HANDISPORT – Madame Joceline HUET

Les membres en exercice étaient de : 9

Présents : 6

Procuration : 0

Exprimés : 6

Résultat du vote

- Pour : 6

- Contre : 0

- Abstentions : 0

ETAIENT ABSENTS:

MEMBRES ELUS	Monsieur le Maire Président du CCAS Monsieur Patrick LEBRETON
	Membre issu du Conseil Municipal Madame Vanessa COLLET
MEMBRES NOMMES	Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion AJMD - Monsieur Yannis CAZEAU

Après avoir constaté que le quorum est atteint, et que le conseil peut valablement délibérer, le Vice Président ouvre la séance.

Il est procédé conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil : Madame Rose Andrée MUSSARD, membre élue issue du conseil municipal, ayant obtenu l'unanimité des membres présents, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Affaire N°1

**Validation du procès verbal de la séance du
28 juillet 2025**

Résumé : Conformément à l'article 7 « Présidence des réunions » du Règlement Intérieur du Centre Communal d'Action Sociale, il est demandé à l'ensemble des membres de bien vouloir prendre lecture et d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 28 juillet 2025.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Président expose :

Conformément à l'article 7 « Présidence des réunions » du Règlement Intérieur du Centre Communal d'Action Sociale, il est demandé à l'ensemble des membres de bien vouloir prendre lecture du procès verbal du Conseil d'Administration en date du 28 juillet 2025.

Après lecture, le président propose à l'assemblée :

- d'approuver le procès-verbal rédigé,
- d'autoriser les membres concernés à signer le registre des délibérations conformément à l'article 18 du Règlement Intérieur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2025
Décision N°1/2025

CCAS

Objet : Validation du procès verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 juillet 2025

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse N°1,

Le conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Le procès verbal de la séance du conseil d'administration du 28 juillet 2025 est approuvé.

Article 2 : Le registre des délibérations est signé par les membres concernés.

Pour extrait copie conforme,

Le Vice-Président, Harry MUSSARD	La secrétaire de séance Rose Andrée MUSSARD
	